



APPEL D'OFFRES PUBLIC
PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

La MRC des Appalaches requiert des offres de services professionnels de génie-conseil pour la préparation d'un nouveau plan d'intervention en infrastructures routières locales conformément au guide du MTQ. Ces travaux incluent sommairement :

- Description du réseau local;
- Élaboration d'un profil socioéconomique;
- Identification des routes prioritaires;
- Bilan de l'état des routes prioritaires;
- Élaboration de la stratégie d'intervention;
- Évaluation préliminaire des coûts;
- Élaboration du plan d'intervention.

Les documents de soumission sont disponibles sur SEAO qui détermine leurs conditions d'émission.

Les soumissions doivent être accompagnées des documents requis et être présentées sur les formulaires fournis à cet effet dans deux (2) enveloppes cachetées et distinctes portant les mentions respectives :

N° 1 OFFRE DE SERVICES

N° 2 OFFRE DE PRIX

Ces deux enveloppes doivent être transmises dans une seule grande enveloppe cachetée ayant la mention « PIIRL – MRC des Appalaches – 2021-01 ».

Les soumissions et les documents s'y rapportant seront reçus aux bureaux de la MRC des Appalaches au 233, boul. Frontenac Ouest, Édifice Appalaches, 2e étage, Thetford Mines (Québec) G6G 6K2 avant dix (10 h), heure légale en vigueur le 9 novembre 2021 dans une enveloppe cachetée et adressée à l'attention de monsieur Louis Laferrière, directeur général et portant la mention « PIIRL – MRC des Appalaches – 2021-01 ».

Seules seront considérées les soumissions qui sont présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la MRC.

Toute question ou demande de précision doit être adressée par écrit à monsieur Louis Laferrière, directeur général secrétaire-trésorier à l'adresse : laferriere@mrcdesappalaches.ca au plus tard le 30 octobre 2021.

La MRC n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent des erreurs ou omissions. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La MRC des Appalaches ne s'engage à accepter ni la meilleure ni aucune des offres de services reçues.

Donné à Thetford Mines, le 19e jour du mois d'octobre 2021.



LOUIS LAFERRIÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER